



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230623-DEC-2023-41-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

Affichage : 04/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Le 07 juin 2023

DEC-2023-41

PTO / Centre commande publique / TD

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° PERM-2022-108) en date du 25 Août 2022, reçu à la Préfecture de la Gironde le 09 septembre 2022, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, neuvième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) en vue de l'attribution d'un accord-cadre de fournitures pour la constitution des collections de la Ludo-Médiathèque « Le Château ».

Cet accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible 2 fois pour une durée d'un an. Le montant maximum de l'accord-cadre pour la période initiale et les périodes de reconduction est fixé comme suit :

Lot(s)	Désignation	Maximum annuel HT
Lot 1	Ouvrages de fictions pour adultes	9 000,00 €
Lot 2	Ouvrages de fictions pour la jeunesse	10 000,00 €
Lot 3	Ouvrages de documentation (adultes et jeunesse)	13 000,00 €
Lot 4	Bandes Dessinées (adultes et jeunesse)	6 000,00 €
Lot 5	Documents audiovisuels (CD musicaux et DVD)	10 000,00 €
Lot 6	Jeux vidéo	10 000,00 €
Lot 7	Jeux et jouets	4 000,00 €
Lot 8	Abonnements périodiques	8 000,00 €

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 06/03/2023 au BOAMP et le DCE mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation ;

CONSIDERANT que 11 dossiers de consultation ont été téléchargés, et que 10 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 31 mars 2023),

VU le rapport d'analyse des offres désignant les offres les plus économiquement avantageuses.

VU le caractère inapproprié des seules offres déposées pour les lots 6 et 7.

Le Maire **DECIDE** :

- De déclarer sans suite pour cause d'infructuosité les lots 6 et 7 (offres reçues jugées inappropriées) ;
- **D'attribuer et signer** l'accord-cadre de fournitures pour la constitution des collections de la Ludo-Médiathèque « Le Château » aux entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant maximum annuel par période d'exécution du contrat fixé comme suit :

Lot(s)	Désignation	Candidat	Maximum annuel HT
Lot 1	Ouvrages de fictions pour adultes	SOC EXPL DE LA LIBRAIRIE MOLLAT 11-15 RUE VITAL CARLES 33000 BORDEAUX	9 000,00 €
Lot 2	Ouvrages de fictions pour la jeunesse	SOC EXPL DE LA LIBRAIRIE MOLLAT 11-15 RUE VITAL CARLES 33000 BORDEAUX	10 000,00 €
Lot 3	Ouvrages de documentation (adultes et jeunesse)	SOC EXPL DE LA LIBRAIRIE MOLLAT 11-15 RUE VITAL CARLES 33000 BORDEAUX	13 000,00 €
Lot 4	Bandes Dessinées (adultes et jeunesse)	IMAGE BDF 10 RUE DE LA MERCI 33000 BORDEAUX	6 000,00 €
Lot 5	Documents audiovisuels (CD musicaux et DVD)	ATEL DIFFUSION AUDIOVISUELLE (ADAV) 41 RUE DES ENVIERGES 75020 PARIS 20	10 000,00 €
Lot 6	Jeux vidéo	Déclarer sans suite	10 000,00 €
Lot 7	Jeux et jouets	Déclarer sans suite	4 000,00 €
Lot 8	Abonnements périodiques	EBSCO INFORMATION SERVICES 3 RUE JACQUES RUEFF 92160 ANTONY	8 000,00 €

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU